

Lettre de Charles de Gaulle à Harold Macmillan (Paris, 15 novembre 1958)

Légende: Le 15 novembre 1958, le président français de Gaulle explique à Harold Macmillan, Premier ministre britannique, pourquoi il considère l'existence du Marché commun et les obligations qu'il comporte pour ses États membres incompatibles avec le projet d'une grande zone de libre-échange industrielle en Europe.

Source: Ministère des Affaires étrangères ; Commission de Publication des DDF (sous la dir.). Documents diplomatiques français. Volume II: 1958, 1er juillet-31 décembre. Paris: Imprimerie nationale, 1993. 969 p. p. 682-683.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française

URL:
http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_charles_de_gaulle_a_harold_macmillan_paris_15_novembre_1958-fr-a71161e4-5d08-4ed6-bf9f-a57f92924a2d.html

Date de dernière mise à jour: 05/11/2015



Lettre de Charles de Gaulle à Harold Macmillan (Paris, 15 novembre 1958)

Mon cher ami,

Votre lettre du 7 novembre m'a montré, nettement et de nouveau, quelle importance pouvait revêtir, à tous égards, d'une part la mise en oeuvre du traité de Rome, d'autre part les problèmes qu'elle fait naître quant aux échanges entre les Six du Marché commun et onze autres pays de l'Europe occidentale.

J'ai été frappé, notamment, par ce que vous m'écrivez au sujet du malentendu qui serait à la base des négociations engagées entre les deux groupes. Sans évoquer ce qui a pu être allégué, — en vain — de part et d'autre au cours de ces conversations prolongées, il me semble que nous sommes arrivés au point où les intentions affirmées jusqu'à présent, ainsi que la procédure et le cadre utilisés, offrent peu de chances d'aboutir à des résultats pratiques. Or, j'incline à penser que, dans ce domaine, c'est de résultats pratiques qu'il s'agit.

Ceux-ci ne sauraient, évidemment, comporter l'établissement d'une zone de libre-échange dans les conditions où elle a été proposée du côté des Onze. L'existence même du Marché commun, les obligations qu'il comporte pour les états qui en font partie, la situation actuelle de leur économie, en tout cas, de celle de la France, seraient incompatibles avec la zone ainsi comprise. Mais je suis convaincu que des dispositions pourraient être adoptées en vue de faciliter progressivement les échanges entre le Marché commun et les onze autres pays de l'Europe occidentale.

À mon avis, il y aurait lieu de considérer le problème sous cet angle. Puisque vous avez bien voulu me saisir directement de vos préoccupations, je crois devoir vous indiquer que mon gouvernement serait prêt à entrer en contact avec le vôtre pour un premier examen des réelles possibilités, étant entendu que nous devrons, pour ce qui nous concerne, agir en liaison avec nos partenaires du Marché commun.

S'il conviendrait, suivant moi, que de tels entretiens, — au cas où vous y seriez disposé, — puissent s'ouvrir dans un bref délai, je n'ai pas le sentiment qu'ils doivent avoir lieu avec une hâte qui risquerait de les compromettre. Il est vrai que le 1^{er} janvier prochain est la date fixée pour le début de la mise en oeuvre du Marché commun. Mais, comme vous le savez, cette mise en oeuvre n'apportera initialement aucun changement profond au régime actuel des échanges.

Si votre désir répond au nôtre, nous avons donc le temps nécessaire pour reprendre la question. Soyez assuré qu'en ce qui nous concerne, nous souhaitons vivement, pour l'harmonie de l'Europe et l'amitié de nos deux pays, qu'il soit possible d'aboutir en fin de compte à un accord sur ce grand sujet.

Bien cordialement à vous.